

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023			
				Par article		Total	
					<b>TITRE I - RECETTES COURANTES</b>		
					<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>		
					<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>		
TE	36 01 70	93670000	903.001		Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Taxes sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	36 457	
TE	36 02 70	93670000	902.002		Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	250	
TE	36 03 70	93670000	903.002		Participations des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	3 100	
TE	36 04 70	93670000	902.001		Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	70 799	
TE	38 01 10	93810000	903.012		Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	0	
TE	38 01 50	93850000	902.003		Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	1 585	
					<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		112 191 112 191
					<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>		
WB	36 01 90	93690000	904.001		Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	100	
WB	36 03 90	93690000	904.002		Taxe sur les bénéfices résultant de la planification en application de l'article D.VI.48 du CoDT (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	0	
					<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		100 100
					<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>		
WB	36 01 90	93690000	901.001		Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	0	
					<i>Total Division organique 17 Dont recettes affectées</i>		0 0
					<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19 Finances</b>		
DO	36 01 40	93640000	901.002		Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1 377 645	
DO	36 02 40	93640000	901.003		Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	98 543	
DO	36 03 40	93640000	901.004		Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	27 987	
DO	36 04 40	93640000	901.005		Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	175 180	
DO	36 01 60	93660000	901.006		Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	580 087	
DO	36 02 60	93660000	901.007		Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	146 559	
DO	36 01 80	93680000	901.008		Taxes sur les logements abandonnés	0	
DO	36 02 90	93690000	901.009		Taxe sur les jeux et paris	32 050	
DO	36 03 90	93690000	901.010		Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	18 000	
DO	36 04 90	93690000	901.011		Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0	
DO	36 05 90	93690000	901.012		Redevance radio et télévision	55	
DO	36 07 90	93690000	901.013		Taxes sur les automates	17 640	
DO	37 01 20	93720000	901.014		Précompte immobilier	43 275	
DO	38 01 50	93850000	901.015		Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 et DGO7)	20 210	
					<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>		2 537 231 0
					<b>Total Secteur I Dont recettes affectées</b>		2 649 522 112 291

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023				
				Par article	Total			
						<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>		
						<b>Recettes générales - Division organique 10 Secrétariat général</b>		
DI	16 01 11	91611000	901.127	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux entreprises, institutions de crédit, sociétés d'assurance - Cofinancements européens		250		
DI	16 01 12	91612000	901.017	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques		0		
DI	16 02 12	91612000	901.018	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région		0		
DI	16 03 12	91612000	901.128	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux ménages et ASBL au service des ménages - Cofinancements européens		250		
DI	16 01 20	91620000	901.129	Ventes de biens non durables et de services d'une unité du secteur public à une autre unité du secteur public - Cofinancements européens		250		
DI	39 01 10	93910000	901.177	Transferts de revenus dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)		0		
DI	49 01 24	94924000	905.001	(Modifié) Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : AB 030.001, programme 10.030 (ex 10.50), division organique 10)		3 995		
						<i>Total Division organique 10 Dont recettes affectées</i>	4 745 3 995	
						<b>Recettes générales - Division organique 11 (Modifié) Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière</b>		
DB	11 01 11	91111000	901.019	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW		2 000		
DB	11 02 11	91111000	901.020	Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe		1 500		
DB	11 03 11	91111000	901.021	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux		11 201		
DB	11 01 40	91140000	901.022	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas		30		
DB	12 01 11	91211000	901.023	Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux		50		
DO	16 03 12	91612000	901.028	(Modifié) Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés		500		
DO	16 04 12	91612000	901.029	(Modifié) Produit de la vente de biens non durables et de services		100		
DO	16 05 12	91612000	901.030	(Modifié) Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional		0		
DO	16 06 12	91612000	901.031	(Modifié) Produits de la location de biens non spécifiques		500		
DO	38 01 10	93810000	901.208	(Modifié) Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics		0		
						<i>Total Division organique 11 Dont recettes affectées</i>	15 881 0	
						<b>Recettes générales - Division organique 12 (Modifié) Digital</b>		
DB	11 01 11	91111000	901.016	(Modifié) Recettes relatives au personnel FWB d'eWBS		2 096		
						<i>Total Division organique 12 Dont recettes affectées</i>	2 096 0	
						<b>Recettes générales - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>		
TE	38 01 50	93850000	906.001	Redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien-être animal : AB 067.001, programme 15.067 (ex 15.52), division organique 15)		128		
TE	38 02 50	93850000	906.002	Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au Bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien-être animal : AB 067.001, programme 15.067 (ex 15.52), division organique 15)		50		
TE	38 03 50	93850000	906.003	Remboursement des frais de saisies (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien-être animal : AB 067.001, programme 15.067 (ex 15.52), division organique 15)		30		
						<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>	208 208	
						<b>Recettes générales - Division organique 19 Finances</b>		
DO	06 01 00	90600001	901.150	Produits divers		16 000		
DO	11 01 11	91111000	901.026	Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF		233		
DO	12 02 11	91211000	901.153	Produits divers		0		
DO	12 01 21	91221000	901.195	Remboursement en provenance du secteur des administrations publiques		0		
DO	16 01 11	91611000	901.155	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux entreprises		0		
DO	16 02 11	91611000	901.197	Produits divers - Vente en seconde main de petit matériel aux entreprises		0		
DO	16 01 12	91612000	901.147	Produits divers - Ventes dans les cafétarias		0		
DO	16 02 12	91612000	901.154	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux ASBL au service des ménages		0		
DO	16 03 12	91612000	901.161	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux ASBL au service des ménages - Guichets de navigation		0		
DO	16 01 20	91620000	901.156	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services à l'intérieur du secteur des administrations publiques		0		
DO	21 01 10	92110000	901.032	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts		0		
DO	26 01 10	92610000	901.033	Intérêts de placements		0		
DO	31 01 32	93132000	901.025	Remboursement de sommes indûment payées - Entreprises		13 000		
DO	33 01 00	93300000	901.162	Remboursement de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages		0		
DO	34 01 41	93441000	901.163	Remboursement de sommes indûment payées - Ménages		0		
DO	36 01 90	93690000	901.152	Produits divers - Taxes et impôts indirects divers		0		
DO	37 01 20	93720000	901.151	Produits divers - Impôts directs divers		0		
DO	38 01 10	93810000	901.034	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite		50		

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023				
				Par article	Total			
DO	38	02	10	93810000	901.035	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	50	
DO	38	03	10	93810000	901.036	Récupération des créances contentieuses	600	
DO	38	04	10	93810000	901.024	Produits divers - Divers transferts de revenus des entreprises	0	
DO	38	05	10	93810000	901.148	Produits divers - Produits de cautions diverses	0	
DO	38	06	10	93810000	901.157	Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Amendes CWATUP aux entreprises	0	
DO	38	07	10	93810000	901.159	Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Garanties agricoles	0	
DO	38	08	10	93810000	901.198	Produits divers - Amendes et pénalités dues par les entreprises	0	
DO	38	01	30	93830000	901.196	Autres transferts de revenus des entreprises - Sociétés d'assurances	0	
DO	38	01	50	93850000	901.146	Produits divers - Divers transferts de revenus des ménages	0	
DO	38	02	50	93850000	901.158	Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Amendes CWATUP aux ménages	0	
DO	38	03	50	93850000	901.160	Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Garanties agricoles	0	
DO	38	04	50	93850000	901.199	Produits divers - Amendes et pénalités dues par les ménages	0	
DO	43	01	22	94322000	901.202	(Nouveau) Remboursement de sommes indûment payées - Secteur public	0	
DO	46	01	30	94630000	901.193	Remboursement de sommes indûment payées - OPW	0	
DO	46	01	40	94640000	901.175	Produits divers - Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	11 500	
DO	46	02	40	94640000	901.194	Remboursement de sommes indûment payées à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0	
DO	46	03	40	94640000	901.190	Recettes diverses - Transfert de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0	
DO	46	04	40	94640000	901.192	Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des UAP	0	
DO	48	01	22	94822000	901.191	Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des pouvoirs locaux	0	
DO	48	02	22	94822000	901.201	(Nouveau) Produits divers - Divers transferts de revenus du secteur public	0	
DO	49	02	24	94924000	901.037	Moyens transférés par la Communauté française	467 207	
DO	49	04	24	94924000	901.038	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	0	
DO	49	06	24	94924000	901.039	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emilie)	4 658 283	
DO	49	01	40	94940000	901.040	(Modifié) Dotations fédérales diverses (Groupe jeux et paris, TC/TMC, PRI, ...)	18 290	
DO	49	03	40	94940000	901.042	Moyens liés aux compétences transférées	3 336 429	
DO	49	04	40	94940000	901.043	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	3 199 002	
DO	49	05	40	94940000	901.044	Dégrèvements fiscaux	0	
DO	49	06	40	94940000	901.045	Recettes des amendes routières	56 950	
DO	49	08	40	94940000	901.188	Transferts de revenu en provenance du pouvoir Fédéral	8 000	
						<i>Total Division organique 19</i>		11 785 594
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						<i>Total Secteur II</i>		11 808 524
						<i>Dont recettes affectées</i>		4 203
<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>								
<b>Recettes spécifiques - Division organique 09</b>								
<b>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques</b>								
DI	46	01	40	94640000	901.176	Transferts de revenus des organismes administratifs publics - IWEPS	2 000	
DB	46	02	40	94640000	901.181	Recettes en provenance du CGT	18 000	
DB	46	01	60	94660000	901.211	(Nouveau) Recettes en provenance du Service Social de la RW	1 500	
						<i>Total Division organique 09</i>		21 500
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
<b>Recettes spécifiques - Division organique 10</b>								
<b>Secrétariat général</b>								
DB	49	01	24	94924000	901.173	Participation de la FWB aux frais de fonctionnement relatifs au Service Commun d'Audit	2 000	
						<i>Total Division organique 10</i>		2 000
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
<b>Recettes spécifiques - Division organique 11</b>								
<b>(Modifié) Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière</b>								
DB	38	01	60	93860000	901.212	(Nouveau) Recettes en provenance du fédéral en lien avec les remboursements de précompte liées aux fonctions scientifiques	4 000	
						<i>Total Division organique 11</i>		4 000
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
<b>Recettes spécifiques - Division organique 12</b>								
<b>(Modifié) Digital</b>								
WB	16	01	11	91611000	901.046	(Modifié) Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique	0	
						<i>Total Division organique 12</i>		0
						<i>Dont recettes affectées</i>		0

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023			
				Par article		Total	
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 14</b> <b>Mobilité et infrastructures</b>		
HE	16 01 11	91611000	908.003		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Vente de certificats verts (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0	
HE	16 02 11	91611000	908.004		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Ventes de biens divers aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0	
HE	16 03 11	91611000	908.006		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Production des centrales électriques (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0	
HE	16 01 12	91612000	901.049		Produit de la location de biens		220
HE	16 02 12	91612000	901.050		Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports		18
DO	16 04 12	91612000	901.051		Produit de la location de biens		100
HE	18 01 10	91810000	907.001		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	3 000	
HE	18 02 10	91810000	907.003		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 03 10	91810000	907.005		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 04 10	91810000	907.007		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 05 10	91810000	907.009		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisés - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 06 10	91810000	907.011		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 07 10	91810000	907.013		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 01 20	91820000	901.052		Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	0	
HE	18 02 20	91820000	907.002		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 03 20	91820000	907.004		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 04 20	91820000	907.006		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 05 20	91820000	907.008		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 06 20	91820000	907.010		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisés - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 07 20	91820000	907.012		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
HE	18 08 20	91820000	907.014		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0	
WB	28 01 10	92810000	901.053		Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0	
HE	28 02 10	92810000	901.054		Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0	
HE	28 01 30	92830000	901.210		(Nouveau) Transferts de revenus des unités d'administration publique - SOFICO (droit d'emphytéose)	15 800	
DO	36 01 90	93690000	909.001		Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : AB 055.001, programme 14.055 (ex 14.55), division organique 14)	800	
DO	38 01 10	93810000	901.135		Produits des sanctions administratives appliquées aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur	0	
HE	38 02 10	93810000	908.001		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	2 000	
HE	38 03 10	93810000	908.002		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Redevances d'occupation du domaine public - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0	
HE	38 04 10	93810000	908.005		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0	
HE	38 05 10	93810000	908.007		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Recettes diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0	
HE	38 06 10	93810000	910.001		Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	9 686	
HE	38 07 10	93810000	910.002		Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Redevances diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0	
HE	38 08 10	93810000	901.200		Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	0	
DB	38 09 10	93810000	912.001		(Modifié) Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : AB 050.001, programme 14.050 (ex 14.50), division organique 14)	6 800	
HE	38 01 30	93830000	901.055		Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	0	

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023			
				Par article		Total	
DB	38 01 50	93850000	911.001	Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : AB 053.001, programme 14.053 (ex 14.53), division organique 14)	37 123		
HE	38 02 50	93850000	910.003	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Amendes et perceptions immédiates - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
HE	38 03 50	93850000	910.005	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Recettes diverses - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
HE	39 01 10	93910000	901.056	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		
HE	39 02 10	93910000	901.057	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		
HE	39 04 10	93910000	910.004	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Transferts de revenus en provenances des institutions européennes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
HE	46 01 40	94640000	901.187	Transferts de revenus des unités d'administration publique	21 000		
HE	46 02 40	94640000	901.207	Recettes en provenance de l'OTW	0		
				<i>Total Division organique 14 Dont recettes affectées</i>		96 547 59 409	
				<b>Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>			
TE	16 02 11	91611000	902.004	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	130		
TE	16 03 11	91611000	901.058	Recettes provenant du comptoir forestier	120		
WB	16 04 11	91611000	919.001	Rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003) : AB 065.001, programme 15.065 (ex 15.50), division organique 15)	883		
TE	16 05 11	91611000	913.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : AB 070.001, programme 15.070 (ex 15.55), division organique 15)	500		
TE	16 06 11	91611000	914.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : AB 071.000, programme 15.071 (ex 15.56), division organique 15)	79		
TE	16 07 11	91611000	901.059	(Modifié) Produit de la vente de coupes de bois et de chablis aux entreprises	11 000		
TE	16 08 11	91611000	901.060	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	500		
TE	16 09 11	91611000	903.010	Frais de dossier pour demandes de sortie de statut de déchet et de reconnaissance de sous-produit (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	10		
TE	16 11 11	91611000	903.005	Frais de dossiers pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	930		
TE	16 15 11	91611000	915.001	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072 (ex 15.57), division organique 15)	210		
TE	16 01 12	91612000	902.006	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	145		
TE	16 02 12	91612000	902.005	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	4 062		
WB	16 03 12	91612000	916.001	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068 (ex 15.53), division organique 15)	1 630		
WB	16 04 12	91612000	901.061	Part régionale du produit des permis de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4 400		
WB	16 05 12	91612000	901.062	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	55		
TE	16 06 12	91612000	906.004	Prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien-être animal : AB 067.001, programme 15.067 (ex 15.52), division organique 15)	240		
TE	16 07 12	91612000	915.002	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Ventes des produits de la chasse (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072 (ex 15.57), division organique 15)	10		
TE	16 08 12	91612000	901.213	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis aux ASBL au service des ménages et aux ménages	0		
TE	16 01 20	91620000	901.214	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0		
TE	18 01 10	91810000	901.178	Recettes en provenance de secteurs autres que publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables	0		
TE	18 01 20	91820000	901.179	Recettes en provenance de secteurs publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables	0		
TE	26 02 10	92610000	901.063	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	1		
TE	28 01 30	92830000	917.001	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	114		
WB	28 02 30	92830000	901.064	Produit de la location du droit de chasse	1 675		
WB	31 01 32	93132000	901.065	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0		
WB	31 03 32	93132000	901.066	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	77		
TE	36 01 70	93670000	903.008	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	2 200		
TE	38 01 10	93810000	903.004	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	610		

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023				
				Par article	Total			
HE	38 02 10	93810000	920.001	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : AB 074.001, programme 15.074 (ex 15.59), division organique 15)		267 474		
TE	38 04 10	93810000	903.007	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)		400		
TE	38 05 10	93810000	903.003	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)		18		
TE	38 06 10	93810000	921.001	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité : AB 069.001, programme 15.069 (ex 15.54), division organique 15)		1 500		
TE	38 01 50	93850000	903.011	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des ménages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)		0		
TE	38 02 50	93850000	906.005	Divers dons et legs au Fonds du Bien-être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : AB 067.001, programme 15.067 (ex 15.52), division organique 15)		0		
TE	38 03 50	93850000	915.003	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Contributions (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072 (ex 15.57), division organique 15)		0		
TE	39 01 10	93910000	901.067	Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine		0		
TE	39 02 10	93910000	902.008	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)		400		
TE	46 01 40	94640000	903.009	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Fost Plus : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)		0		
TE	46 02 40	94640000	902.007	Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)		3 500		
TE	46 03 40	94640000	903.013	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)		0		
TE	46 04 40	94640000	902.009	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)		0		
				<i>Total Division organique 15</i> <i>Dont recettes affectées</i>			302 873 285 045	
				<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b> <b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>				
HE	26 03 10	92610000	901.068	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie		0		
CC	26 04 10	92610000	901.069	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement		208		
WB	28 03 10	92810000	901.070	Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon		0		
WB	28 04 10	92810000	901.071	Redevances liées aux autorisations de voiries		0		
CC	28 01 20	92820000	901.072	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement		0		
WB	28 01 30	92830000	926.003	Produits de la location de sites à réaménager (recettes affectées Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : AB 087.001, programme 16.087 (ex 16.51), division organique 16)		0		
WB	28 02 30	92830000	904.009	Produits de la location de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)		0		
HE	31 01 32	93132000	924.003	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Remboursement de primes et subventions - Secteur privé - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089 (ex 16.53), division organique 16)		0		
CC	32 01 00	93200000	901.167	Remboursement de subventions accordées à des ASBL		0		
CC	34 01 41	93441000	901.168	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers		0		
CC	34 02 41	93441000	901.169	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande		4		
CC	36 05 90	93690000	901.073	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable		170		
CC	38 01 10	93810000	923.002	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement : AB 088.001, programme 16.088 (ex 16.52), division organique 16)		10		
HE	38 02 10	93810000	924.001	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises (Amendes) (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089 (ex 16.53), division organique 16)		13 000		
HE	38 03 10	93810000	924.002	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises (Redevances) - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089 (ex 16.53), division organique 16)		0		
CC	38 01 30	93830000	901.111	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus		0		
CC	38 01 50	93850000	923.001	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux ménages (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement : AB 088.001, programme 16.088 (ex 16.52), division organique 16)		60		
DB	46 01 30	94630000	901.180	Recettes en provenance de l'AWAP		17 300		
CC	46 01 40	94640000	901.074	Contribution de la Société wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie à la rémunération du personnel en charge des missions d'Audit		0		
CC	46 02 40	94640000	901.170	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics en matière de logement		0		
CC	49 01 26	94926000	901.171	Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone		22		

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article		Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel		Budget initial 2023	
	Par article	Total					
					<i>Total Division organique 16</i>		30 774
					<i>Dont recettes affectées</i>		13 070
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b>		
					<b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>		
MO	11	02	11	91111000	901.075	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0
MO	39	04	10	93910000	901.076	Remboursement de cofinancement européen	0
MO	46	01	40	94640000	901.077	Recettes en provenance de l'AViQ	314 125
DB	46	02	40	94640000	901.205	Recettes en provenance de FAMIWAL	2 396
MO	49	01	40	94940000	901.144	Recettes en provenance du pouvoir Fédéral dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées	0
					<i>Total Division organique 17</i>		316 521
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b>		
					<b>Entreprises, emploi et recherche</b>		
WB	16	10	11	91611000	901.080	Location de bâtiments industriels	17
WB	16	01	12	91612000	901.134	Produits des droits d'inscription en provenance des guichets d'entreprises agréés	120
MO	16	02	12	91612000	901.133	Produits des droits d'inscription au jury central permettant l'accès à la profession pour les professions réglementées	75
WB	16	01	20	91620000	928.007	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Produits d'enquêtes réalisées pour compte de tiers (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	0
WB	26	01	10	92610000	928.008	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Intérêts liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	896
WB	26	05	10	92610000	901.081	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligatoires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	200
WB	28	02	20	92820000	901.083	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	30 000
WB	31	01	32	93132000	928.003	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursement de subventions - Secteur privé (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	1 776
WB	31	04	32	93132000	901.084	Récupération sur créances et contentieux - Entreprises	80
MO	31	07	32	93132000	901.087	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et récupération d'indus APE	0
WB	31	08	32	93132000	901.130	Indemnités compensatoires COVID-19	0
WB	33	01	00	93300000	901.088	Récupération sur créances et contentieux - ASBL	0
WB	33	02	00	93300000	928.004	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	0
MO	36	01	90	93690000	901.089	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	86
MO	38	01	10	93810000	901.090	Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	20
WB	38	01	20	93820000	901.091	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0
MO	39	01	10	93910000	901.131	Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne	0
WB	45	01	24	94524000	928.002	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements en provenance de la Communauté française (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	52
MO	49	01	40	94940000	901.092	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0
					<i>Total Division organique 18</i>		33 322
					<i>Dont recettes affectées</i>		2 724

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023			
				Par article		Total	
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 19</b> <b>Finances</b>		
DO	21 01 10	92110000	901.047		Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	
					<i>Total Division organique 19</i>		0
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					<b>Total Secteur III</b>		807 537
					<b>Dont recettes affectées</b>		360 248
					<b>Total TITRE I</b>		15 265 583
					<b>Dont recettes affectées</b>		476 742
					<b>TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</b>		
					<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>		
					<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19</b> <b>Finances</b>		
DO	56 02 50	95650000	901.093		Droits de succession et de mutation par décès	766 513	
					<i>Total Division organique 19</i>		766 513
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					<b>Total Secteur I</b>		766 513
					<b>Dont recettes affectées</b>		0
					<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>		
					<b>Recettes générales - Division organique 10</b> <b>Secrétariat général</b>		
DI	59 01 11	95911000	901.185		Transferts en capital dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	303 000	
DI	59 02 11	95911000	901.206		Fonds de solidarité de l'Union européenne	0	
DI	88 01 17	98817000	901.186		Remboursement de l'UE dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)	303 000	
					<i>Total Division organique 10</i>		606 000
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					<b>Recettes générales - Division organique 11</b> <b>(Modifié) Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière</b>		
DO	76 01 12	97612000	901.098		(Modifié) Produit de la vente d'emprises inutilisées	0	
DO	76 01 32	97632000	901.099		(Modifié) Produit de la vente d'immeubles	2 950	
DO	76 02 32	97632000	901.100		(Modifié) Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	3	
DO	77 01 10	97710000	901.209		(Modifié) Vente de matériel roulant	0	
DO	77 01 20	97720000	901.101		(Modifié) Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	
DO	77 02 20	97720000	901.102		(Modifié) Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	0	
					<i>Total Division organique 11</i>		2 953
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					<b>Recettes générales - Division organique 19</b> <b>Finances</b>		
DO	51 01 12	95112000	901.095		Remboursement de sommes indûment payées - Entreprises	10 250	
DO	52 01 10	95210000	901.165		Remboursement de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages	0	
DO	53 01 10	95310000	901.166		Remboursement de sommes indûment payées - Ménages	0	
DO	57 01 20	95720000	901.094		Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des entreprises	50	
DO	58 01 20	95820000	901.164		Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des ménages	0	
DO	63 01 21	96321000	901.203		(Nouveau) Remboursement de sommes indûment payées – Secteur public	50	
DO	68 01 21	96821000	901.204		(Nouveau) Recettes diverses - Transfert en capital en provenance du secteur public	50	
DO	71 01 11	97111000	901.149		Produits divers - Remboursement d'expropriations	0	
DO	73 01 10	97310000	901.096		Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0	
					<i>Total Division organique 19</i>		10 400
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					<b>Total Secteur II</b>		619 353
					<b>Dont recettes affectées</b>		0

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2023				
				Par article	Total			
						<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>		
						<b>Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et infrastructures</b>		
HE	66 01 42	96642000	901.105		Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	0		
HE	66 02 42	96642000	901.106		Remboursement par l'OTW de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0		
HE	76 01 12	97612000	901.182		Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Terrain	0		
HE	76 01 32	97632000	901.183		Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Bâtiment	0		
					<i>Total Division organique 14 Dont recettes affectées</i>			0 0
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>			
TE	08 01 10	90810002	917.002		Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	896		
TE	76 01 11	97611000	901.107		Produits résultant de la vente de bois domaniaux	0		
TE	76 02 11	97611000	917.004		Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	325		
TE	76 01 12	97612000	917.003		Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur privé (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	200		
TE	89 01 73	98973000	901.108		Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	400		
					<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>			1 821 1 421
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>			
CC	51 01 12	95112000	901.109		Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	100		
WB	51 02 12	95112000	926.004		Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Remboursement de subventions - Entreprises (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : AB 087.001, programme 16.087 (ex 16.51), division organique 16)	0		
WB	51 03 12	95112000	904.006		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Entreprises (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	0		
CC	53 01 10	95310000	901.110		Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	155		
CC	53 02 10	95310000	901.137		Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	0		
WB	63 01 21	96321000	904.004		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Administrations (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	0		
CC	66 01 41	96641000	901.172		Remboursement de subventions accordées aux OAP	0		
CC	69 01 26	96926000	901.138		Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	0		
WB	76 01 11	97611000	926.002		Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Reventes de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : AB 087.001, programme 16.087 (ex 16.51), division organique 16)	0		
WB	76 02 11	97611000	904.005		Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe - Vente de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	0		
WB	76 03 11	97611000	904.008		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Reventes de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	0		
WB	76 01 12	97612000	926.001		Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Reventes de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : AB 087.001, programme 16.087 (ex 16.51), division organique 16)	0		
WB	76 02 12	97612000	904.003		Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe - Vente de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	0		
WB	76 03 12	97612000	904.007		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Reventes de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : AB 086.001, programme 16.086 (ex 16.50), division organique 16)	0		
CC	76 02 32	97632000	901.113		Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		
WB	86 01 80	98680000	901.115		Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	0		
HE	89 01 71	98971000	927.001		Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2 : AB 090.001, programme 16.090 (ex 16.54), division organique 16)	53 229		

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article			Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel		Budget initial 2023	
	Par article	Total						
CC	89	02	71	98971000	901.114	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	5 013	
						<i>Total Division organique 16</i>		58 497
						<i>Dont recettes affectées</i>		53 229
						<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b> <b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>		
MO	86	02	10	98610000	901.117	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0	
						<i>Total Division organique 17</i>		0
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b> <b>Entreprises, emploi et recherche</b>		
WB	51	01	12	95112000	901.118	Récupération sur créances et contentieux - Aides à l'investissement	4 500	
WB	61	01	41	96141000	901.121	Récupération liée aux zones d'activité économique - UAP	0	
WB	63	01	53	96353000	901.122	Récupération liée aux zones d'activité économique - Intercommunales	0	
WB	66	01	41	96641000	901.184	Transfert en capital en provenance des outils financiers	175 100	
WB	86	03	10	98610000	901.123	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	
WB	86	03	70	98670000	928.001	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Surplus liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	223	
WB	86	01	80	98680000	928.005	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de la partie en capital des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	16 050	
						<i>Total Division organique 18</i>		195 873
						<i>Dont recettes affectées</i>		16 273
						<b>Recettes spécifiques - Division organique 19</b> <b>Finances</b>		
DO	89	01	61	98961000	901.103	Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0	
						<i>Total Division organique 19</i>		0
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						<b>Total Secteur III</b>		256 191
						<b>Dont recettes affectées</b>		70 923
						<b>Total TITRE II</b>		1 642 057
						<b>Dont recettes affectées</b>		70 923
						<b>TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</b>		
						<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>		
						<b>Recettes générales - Division organique 10</b> <b>Secrétariat général</b>		
DI	96	01	40	99640000	901.174	Préfinancement par l'UE des dépenses financées par l'UE dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	0	
						<i>Total Division organique 10</i>		0
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						<b>Recettes générales - Division organique 19</b> <b>Finances</b>		
DO	96	01	10	99610000	901.125	Produits de nouveaux emprunts	3 236 274	
DO	96	02	10	99610000	901.132	Produits de refinancement d'emprunts	862 019	
DO	96	03	10	99610000	901.189	Produits des emprunts préfinancés par les assureurs dans le cadre des inondations	0	
DO	96	01	20	99620000	901.126	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	
						<i>Total Division organique 19</i>		4 098 293
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						<b>Total Secteur II</b>		4 098 293

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB	Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel		Budget initial 2023	
					Par article	Total
						0
				<i>Total TITRE III</i>		4 098 293
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				<b>TOTAL GENERAL</b>		21 005 933
				<i>Dont recettes affectées</i>		547 665
				<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		